



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice..... : 33
Nombre de conseillers présents à 19 h 00 :28
Nombre de conseillers votants à 19 h 00..... : 31



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Nicolas VIGOT en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 29 juin 2023

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 29 juin 2023.

**INTERCOMMUNALITÉ - AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES –
RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE –
SYSTÈMES D'INFORMATION**

Rapporteurs : Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint délégué aux Affaires Générales
Monsieur Benjamin GIRARD, Troisième Adjoint délégué aux Finances
Monsieur Fabrice BOIGARD, Cinquième Adjoint délégué aux Ressources Humaines

- ❖ Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation



Par délibération en date du 25 mai 2020, exécutoire le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que la commune soit demandeur ou défendeur, devant les juridictions judiciaires et administratives et à tous les degrés de juridiction sans aucune restriction (alinéa 16),

Dans le cadre de cette délégation, **43 décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

DECISION N° 1 DU 23 JUIN 2023
Exécutoire le 26 juin 2023

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Mise à disposition dérogatoire d'un local commercial situé au 381-379 boulevard Charles de Gaulle

Désignation d'un occupant : la société MT AUTOMOBILE, représentée par Monsieur TOUMI avec effet à compter de la résiliation du bail commercial initial en date du 30 août 2016 et pour se terminer le 15 décembre 2025, sans possibilité de renouvellement.

Perception d'une redevance : 11.993,64 € HT par an, révisé suivant l'Indice de référence des Loyers Commerciaux dits ICL, soit un loyer mensuel de 999,47 € HT.

DECISION N° 2 DU 7 JUILLET 2023
Exécutoire le 10 juillet 2023

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

CONTENTIEUX– Affaire M. et Mme BRUNET Daniel et Raymonde contre permis de construire n° PC 37214 22 00025 une maison individuelle avec garage sur terrain AV 116 situé 18 avenue des Cèdres. La ville se fera assister et représenter par le cabinet d'avocats CGCB – 12 Cours Albert 1^{er} – 75008 PARIS.

DECISIONS N° 3 à 17 DU 7 JUILLET 2023
Exécutoires le 10 juillet 2023

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

LISTE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES
(décisions du 7 juillet 2023 exécutoires le 10 juillet 2023)

DECISIONS	Date	Type	Emplacement	Prix
3	07.07.23	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de la République Carré 5 – Emplacement 57	733,00 €



4	07.07.23	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 5 – Emplacement 59	733,00 €
5	07.07.23	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de la République Carré 12 – Emplacement 35	572,00 €
6	07.07.23	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de la République Carré 12 – Emplacement 36	572,00 €
7	07.07.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 15 – Emplacement 40	52,00 €
8	07.07.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 15 – Emplacement 40	52,00 €
9	07.07.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 15 – Emplacement 40	52,00 €
10	07.07.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de République Carré 19 – Emplacement 43	572,00 €
11	07.07.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 19 – Emplacement 43	104,00 €
12	07.07.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 22 – Emplacement 16	104,00 €
13	07.07.23	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 28 – Emplacement 21	286,00 €
14	07.07.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 29 – Emplacement 19	52,00 €
15	07.07.23	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 30 – Emplacement 2	572,00 €
16	07.07.23	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 30 – Emplacement 3	572,00 €
17	07.07.23	Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium	Cimetière de Monrepos Tour n° 8 – Niveau 1 – Case n° 7	468,00 €

DECISION N° 18 DU 7 JUILLET 2023
Exécutoire le 10 juillet 2023

VIE CULTURELLE

Organisation de spectacles
 Fixation des tarifs 2023-2024

	TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D
Tarif Plein	28 €	22 €	16 €	14 €
Tarif réduit 1	25 €	20 €	14 €	12 €
Tarif abonnement	22 €	18 €	12 €	10 €
Tarif réduit 2	12 €	10 €	5 €	5 €
Tarif PCE	8 €	7 €	5 €	5 €



- Tarif Réduit 1 : groupes d'au moins 10 personnes / adhérents des comités d'entreprise / titulaires de la carte famille nombreuse / abonnés et/ou adhérents de nos partenaires (l'Espace Malraux, la Pléiade, le théâtre Olympia, le Centre Chorégraphique National de Tours, Le Temps Machine, Le Petit Fauchoux, Oésia, Les Moments Musicaux de Touraine) / abonnés Escale pour les spectacles hors abonnement/ Festivaliers Bruissements d'elles
- Tarif Abonné : personne ayant choisi un minimum de 4 spectacles.
- Tarif réduit 2 : groupes scolaires / étudiants / - de 18 ans / services civiques / demandeurs d'emploi / bénéficiaires des minimas sociaux (allocation adulte handicapé – revenu solidarité active – allocation solidarité spécifique – allocation de solidarité aux personnes âgées)/ accompagnant PMR
- Tarif PCE : étudiants titulaires de la carte PCE.

Spectacles dans l'abonnement

La CLAQUE

Mercredi 18 octobre 2023

20h30 – L'Escale

Tarif B

La Truite

Jedui 23 novembre 2023

20h30 – l'Escale

Tarif B

Molière

Vendredi 1^{er} décembre 2023

Deux séances : 14h30 et 20h30- L'Escale

Tarif C

Merteuil

Vendredi 26 janvier 2024

20h30– L'Escale

Tarif A

Monte-Cristo

Jedui 22 février 2024

20h30 – l'Escale

Tarif B

L'occupation

Vendredi 15 mars 2024

20h30 – l'Escale

Tarif A

Hilda

Vendredi 29 mars 2024

20h30– l'Escale

Tarif C



Vivaldi Piazzola

Vendredi 5 avril 2024

20h30 – l'Escale

Tarif B

Adsurbe

Jeudi 18 avril 2024

20h30 – l'Escale

Tarif D

Du rêve que fut ma vie

Jeudi 16 mai 2024

20h30 – l'Escale

Tarif D

Spectacle gratuit :

So Sassy

Jeudi 28 septembre 2023

21h – L'Escale

gratuit

Spectacles tarif unique :

Antigone contre Créonne

Jeudi 12 octobre

14h30 – L'Escale

Tarif unique 5 €

Chœur de l'Opéra

Dimanche 14 avril 2024

16h

Tarif unique 8 €

Spectacles hors abonnement :

Récital Sarah Bernhart

Dimanche 17 décembre 2023

16h – Salons Ronsard

Tarif D

Concert Jean Musy

Dimanche 4 février 2024

16h – Salons Ronsard

Tarif D



Du rêve que fut ma vie

Judi 16 mai 2024

20h30 – l'Escale

Tarif D

Spectacles WET

Plein tarif WET : 8 €

Tarif réduit WET(-30 ans, étudiants, -18 ans, services civiques, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux) : 5 €

Spectacles jeune Public et familial :

Tarifs : 6 € pour les adultes / 4 € pour les enfants jusqu'à 12 ans

Pour les 4 spectacles ci-dessous

Papy Stubbe le 21 octobre 2023 à 16h

Comme suspendu le 20 janvier 2024 à 11h

Discordanse le 16 février 2024 à 19h

Bleu le 24 avril 2024 à 15h

Séances scolaires :

3 € pour les scolaires

DECISION N° 19 DU 12 JUILLET 2023

Exécutoire le 13 juillet 2023

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Convention précaire et révocable d'une maison située 63 avenue de la République

Désignation d'un locataire : Madame Marie-Agnès KREBS (renouvellement du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023)

Perception d'une redevance mensuelle : 650,00 €

DECISION N° 20 DU 22 AOÛT 2023

Exécutoire le 30 août 2023

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

FINANCES

Tarifs publics

Accueil de loisirs du Moulin Neuf – CAPjeunes – Multisports et sport santé

Année scolaire 2023-2024

DECISION N° 21 DU 31 AOÛT 2023

Exécutoire le 8 septembre 2023

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Budget principal : décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre.

Il est procédé au virement suivant au sein de la section d'investissement :



Objet	Section	Chapitre	Nature	Fonction	Montant
Déploiement SMD achat de Licences	Investissement	20	2051	020	10 000 €
Autres immobilisations	Investissement	21	2188	020	-10 000€

DECISION N° 22 DU 4 SEPTEMBRE 2023
Exécutoire le 11 septembre 2023

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Convention d'occupation précaire et révocable d'un appartement situé 84 boulevard Charles de Gaulle
Prolongation de l'occupation de Monsieur Quentin FONTAINE pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} novembre 2023 pour une redevance mensuelle de 500,00 €

DECISIONS N° 23 à 43 DU 5 SEPTEMBRE 2023
Exécutoires le 11 septembre 2023

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

LISTE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES
(décisions du 5 septembre 2023 exécutoires le 11 septembre 2023)

DECISIONS	Date	Type	Emplacement	Prix
23	05.09.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 5 – Emplacement 22	52,00 €
24	05.09.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 5 – Emplacement 31	286,00 €
25	05.09.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 11 – Emplacement 10	52,00 €
26	05.09.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 17 – Emplacement 49	104,00 €
27	05.09.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 20 – Emplacement 26	104,00 €
28	05.09.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 21 – Emplacement 44	572,00 €
29	05.09.23	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de la République Carré 34 – Emplacement 34	286,00 €
30	05.09.23	Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium	Cimetière de Monrepos Tour n° 8 – niveau 1 – case n° 8	468,00 €
31	05.09.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 41 – Emplacement 37	286,00 €
32	05.09.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 40 – Emplacement 29	52,00 €
33	05.09.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 40 – Emplacement 24	52,00 €
34	05.09.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 39 – Emplacement 15	52,00 €



35	05.09.23	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de la République Carré 34 – Emplacement 68	572,00 €
36	05.09.23	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 30 – Emplacement 5	572,00 €
37	05.09.23	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 30 – Emplacement 4	286,00 €
38	05.09.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 22 – Emplacement 50	572,00 €
39	05.09.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 21 – Emplacement 57	286,00 €
40	05.09.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 14 – Emplacement 21	572,00 €
41	05.09.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 13 - Emplacement 27	104,00 €
42	05.09.23	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de la République Carré 13 - Emplacement 26	572,00 €
43	05.09.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 6 - Emplacement 1	572,00 €

❖ **Affaires Générales – Déplacement de M. Michel GILLOT, Adjoint à l'urbanisme à Clermont-Ferrand du 17 au 19 octobre 2023 pour participer au 24^{ème} congrès des adhérents du club des villes et territoires cyclables et marchables – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 28 VOIX
CONTRE : _ VOIX
ABSTENTIONS : 03 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET, Mme DECOCK-GIRAUDAUD)

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial pour son déplacement du mardi 17 au jeudi 19 octobre 2023, afin de permettre le remboursement des frais qu'il pourrait être amené à engager pour ce déplacement,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses pour se rendre à Clermont-Ferrand directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Finances – Budget Principal – Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Examen et vote**

Le Conseil Municipal,

Après examen lors de la réunion de la commission du jeudi 14 septembre 2023,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget principal – exercice 2023.

❖ **Finances – Opération Val Touraine Habitat – Central Parc – Programme « ô jardin » - Convention de garantie d'emprunt**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

1) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats accordant la garantie de la commune de SAINT CYR SUR LOIRE à Val Touraine Habitat en application de la présente délibération :

Vu le Contrat de Prêt N° 147821 en annexe signé entre Val Touraine Habitat, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de Saint-Cyr-sur-Loire accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 4 640 708 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 147821 constitué de 7 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 320 354 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée des Prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des Prêts.

Vu le Contrat de Prêt N° 147822 en annexe signé entre Val Touraine Habitat, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations

Article 1 : L'assemblée délibérante de Saint-Cyr-sur-Loire accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 240 500 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 147822 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 240 500 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.



Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée des Prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des Prêts.

❖ **Finances – Fonds de concours à verser à Tours Métropole Val de Loire au titre du programme de travaux de voirie 2023**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le versement à Tours Métropole Val de Loire, au titre du programme de travaux de voirie 2023, d'un fonds de concours de 83 340,00 € HT.

❖ **Finances – Tours Métropole Val de Loire – Attributions de compensation définitives 2023**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les montants définitifs des attributions de compensation 2023 notifiés par Tours Métropole Val de Loire au titre de l'exercice 2023, à savoir :
 - Allocation compensatrice (AC) de fonctionnement à verser par la Métropole : 1 872 227.79 €.
 - Contribution d'investissement à verser à la Métropole : 1 141 250,00 €

❖ **Finances – Dépenses exceptionnelles comité du personnel municipal – Demande de subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité du Personnel Municipal pour contribuer à la réalisation de ses projets,
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 2600 euros.

❖ **Finances – Impôts locaux 2024 – Dispositions à adopter avant le 1^{er} octobre 2023 en application de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts – Taxe d'habitation – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Taxe foncière sur les propriétés non bâties**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide le statu-quo pour l'année 2024.

❖ **Commande Publique – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 22 juin 2023 et le 10 septembre 2023**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 25 septembre 2023**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 25 septembre 2023.

**ANIMATION – VIE SOCIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - CULTURE –
RELATIONS INTERNATIONALES - COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué au Sport et à la Vie Associative
Monsieur Bruno LAVILLATTE, Conseiller Municipal Délégué à l'Action Culturelle**

❖ **Vie Culturelle – Mise à disposition de l'Escale auprès de l'association FESTHÉA du 27 octobre au 5 novembre 2023**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Approuve le projet de convention,

2) Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

❖ **Vie Culturelle – Acquisitions d'œuvres**

A – Convention d'acquisition de deux œuvres auprès de Michel Audiard représentant Jacques Chirac

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

B – Convention d'acquisition de l'œuvre « Portrait de Jacques Chirac » auprès de Jean-Pierre Blanchard

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

❖ Vie Sportive – Règlement intérieur des installations sportives municipales terrestres - Modification

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de règlement intérieur,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet arrêté.

❖ Vie Sportive – Modification de la grille tarifaire des installations sportives municipales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Modifie la catégorie tarifaire « Location à des sociétés ou clubs extérieurs à la commune » pour sa partie « petites salles » en intégrant la salle polyvalente du Centre Communal d'Action Sociale,
- 2) Précise que les tarifs seront fixés par décision du Maire conformément à la délégation accordée par l'article L. 2122-22, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ Vie Sportive – Partenariat avec le Comité d'Organisation des 20 km de Tours – Convention de partenariat

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de partenariat 2023 entre le Comité d'Organisation des 20km de Tours et la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire et tous les documents s'y rapportant.



❖ **Vie Sportive – Travaux de rénovation de la piste d'athlétisme et des abords du terrain d'honneur Guy Drut – Modification en cours d'exécution n° 1**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation de la modification en cours d'exécution n°1 au marché 2023-01 conformément au montant énoncé ci-dessous,

Marché	Titulaire	Montant Initial du marché € HT	Modifications antérieures € HT	Présente modification € HT	Nouveau montant € HT	%
2023-01	Grpt SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU (mandataire)	1 093 953,66	0.00	34 277,07	1 128 230,73	3,13

- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer cette modification en cours d'exécution.

❖ **Animation – Location de salles à la maison de quartier Denise Duplex aux particuliers – Création d'une nouvelle catégorie tarifaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de créer la catégorie tarifaire pour la location de la salle n°1 de la Maison de Quartier Denise Duplex aux particuliers domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire ou hors Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Précise que les tarifs seront fixés par décision du Maire conformément à la délégation accordée par l'article L. 2122-22, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

JEUNESSE – ENSEIGNEMENT – LOISIRS – PETITE ENFANCE

**Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Adjointe déléguée à l'Enseignement
Madame GUIRAUD, Adjointe déléguée à la Petite Enfance**

❖ **Enseignement – Ecoles publiques élémentaires et maternelles – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement – Approbation des montants proposés par la Ville de Tours au titre de l'année scolaire 2023-2024**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Fixe à 940,00 € la somme due par élève d'école maternelle, 560,00 € la somme due par élève d'école élémentaire pour l'année scolaire 2023-2024,
- 2) Précise que les montants seront exigibles à la rentrée scolaire 2023 et pour tout enfant scolarisé avant le début du mois de janvier de l'année considérée,
- 3) Dit que ces chiffres sont valables pour les enfants de Saint-Cyr-sur-Loire scolarisés dans les écoles publiques du premier degré des communes extérieures et pour les enfants des communes extérieures scolarisés à Saint-Cyr-sur-Loire à titre de réciprocité.

❖ **Enseignement – Mise en place d'études surveillées dans les écoles Anatole France, Périgourd et Engerand – Convention avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année scolaire 2023-2024,
- 2) Décide d'attribuer une subvention à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public 37 pour contribuer à l'organisation de cette activité et dont les modalités sont définies dans la convention.

❖ **Enseignement – Mise à disposition des locaux de l'école élémentaire Périgourd – Convention au profit de l'IRECOV (Institut de Rééducation et d'Education pour la Communication, l'Ouïe et la Vue)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ **Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Convention d'objectifs et de financement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine au titre de la prestation ALSH**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de cette convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

❖ **Petite Enfance – Convention d'habilitation informatique « EAJE » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de cette convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

**URBANISME – PROJETS URBAINS - AMÉNAGEMENT URBAIN –
COMMERCE - ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Aménagement Urbain, Commerce
Monsieur VRAIN, Adjoint délégué aux Moyens Techniques**

❖ ZAC de la Roujolle

A – Propositions pour l'étude préalable à la compensation agricole collective - Modification de la délibération du 23 janvier 2023 n° 2023-01-401 - Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Emet un avis favorable à la nouvelle estimation de 145 119,00 € et à sa répartition (Mesure 1 approuvée, Mesure 3 approuvée sous réserve du montage juridique effectif, Mesure 2 abandonnée et recherche d'une nouvelle opération de compensation à mener) dans le cadre de la compensation agricole collective de la ZAC de la Roujolle, modifiant la délibération municipale n° 2023-01-401 du 23 janvier 2023,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à déposer et à signer tous les actes et pièces utiles qui en découlent.

B – Acquisition des parcelles non-bâties cadastrées section AL n° 75, 81 et 69 situées lieudits la Roujolle et la Croix de Pierre appartenant aux consorts HEMONT-HENRY

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir, libre d'occupation, auprès des consorts HEMONT-HENRY, les parcelles non-bâties cadastrées section AL n° 75 (2.620 m²), 81 (768 m²) et 69 (412 m²), incluses dans la ZAC de la Roujolle,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 114 000,00 € en ce compris l'indemnité d'éviction éventuelle due au fermier et contrat d'affichage éventuel,



- 3) Désigne la SCP BERTRAND-GRANDON, Notaires à Saint-Cyr-sur-Loire, pour la demande de pièces nécessaires audit acte et notamment procéder à la purge éventuelle de tout droit de préemption, et pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- 6) Précise que les frais liés à cette acquisition sont à la charge de la Commune et que les crédits correspondant à ces frais seront inscrits au budget annexe de la ZAC de la Roujolle – chapitre 011 - article 6015.

C – Acquisition des parcelles non-bâties cadastrées section AL n° 73, 79, 71 et 66 situées lieudits la Roujolle et la Croix de Pierre appartenant aux consorts HEMONT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir, libre d'occupation, auprès des consorts HEMONT, les parcelles non-bâties cadastrées section AL n° 73 (1.035 m²), 79 (486 m²), 71 (1.902 m²) et 66 (697 m²), incluses dans la ZAC de la Roujolle,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 123 600,00 € en ce compris l'indemnité d'éviction éventuelle due au fermier et contrat d'affichage éventuel,
- 3) Désigne la SCP BERTRAND-GRANDON, Notaires à Saint-Cyr-sur-Loire, pour la demande de pièces nécessaires audit acte et notamment procéder à la purge éventuelle de tout droit de préemption, et pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- 6) Précise que les frais liés à cette acquisition sont à la charge de la Commune et que les crédits correspondant à ces frais seront inscrits au budget annexe de la ZAC de la Roujolle – chapitre 011 - article 6015.

❖ ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Rue des Bordiers – Convention ENEDIS de passage réseau HTA sur terrains ville

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord à la conclusion avec ENEDIS de la convention concernant le passage de ligne HTA sur la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie,



2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Aménagement Urbain à déposer et à signer tous les actes et pièces utiles qui en découlent.

❖ **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUm) – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5217-2,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-1 à L.151-5 et L.153-12,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire du 28 février 2022 prescrivant l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUm),

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) proposées dans le cadre de l'élaboration engagée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUm).

❖ **Cession Foncière – PE n° 14 – Cœur de Ville 1bis – Cession des parcelles non-bâties cadastrées section AW n° 31p (environ 2985 m²), 32p (environ 2 m²), 33p (environ 197 m²), 34p (environ 532 m²), 39 (351 m²), 254 (39 m²), 271p (environ 890 m²) et les droits de communauté à la parcelle cadastrée section AW n° 36p (environ 317 m²) au profit de la société REALITE PROMOTION ou toute autre société s'y substituant (+ autorisation de dépôt du PC) – Autorisation de dépôt du permis de construire – Modification de la délibération du 7 juillet 2022**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 30 VOIX
CONTRE : _ VOIX
ABSTENTION : 01 VOIX (M. BRIAND ne prend pas part au vote)

- 1) Décide de céder les parcelles non-bâties, classées dans son domaine privé, cadastrées section AW n°31p (2.951 m²), 32p (2 m²), 33p (205 m²), 34p (535 m²), 39 (351 m²), 254p (33 m²), 271p (environ 566 m²) et les droits de communauté à la parcelle cadastrée section AW n°36p (310 m²), sous réserve du document d'arpentage au profit de la société REALITE PROMOTION ou toute personne qui pourrait s'y substituer,
- 2) Dit que cette cession sera maintenue au prix de 2 500 000,00 € HT sous réserve du régime fiscal applicable au moment de la signature de l'acte authentique de vente,
- 3) A l'issue de la réalisation du programme, la société REALITE PROMOTION ou toute personne qui pourrait s'y substituer rétrocèdera à la Ville le surplus des parcelles cadastrées section AW n°38p pour une surface de 30 ca et n°44p pour une surface de 34 ca sous réserve du document d'arpentage, qu'elle a acquise, moyennant l'euro symbolique,



4) Le reste de la délibération du 7 juillet 2022 demeure sans changement.

- ❖ **Transfert de propriété à Tours Métropole Val de Loire des biens et droits à caractère mobiliers et immobiliers relatifs à la compétence « Aménagement de l'espace » (espace classé dans le domaine public non cadastré)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour le transfert de propriété, sur la base de l'inventaire du patrimoine inscrit dans le Domaine Public non cadastré (biens et droits à caractère mobiliers et des biens immobiliers) rattaché à la compétence métropolitaine « création, aménagement et entretien de espaces publics à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires », à savoir :

Rond-point du docteur Maupas	Rue Anatole France	Rue de Villandry
Rond-point Pierre Vialle	Rue Jacques-Louis Blot	Allée de Chaumont-sur-Loire
Rond-point Meinerzhagen	Allée Joseph Jaunay	Rue de la Basse Ravauderie
Rond-point Katrineholm	Parking Pauline Tonnellé	Rue du Petit Bois
Rond-point Georges Clémenceau	Rue de Verdun	Rue de la Croix Chidaine
Rond-point de la Gagnerie	Rue de la Moisanterie	Avenue du Président Allende
Rond-point de la Croix de Pierre	Rue Victor Hugo	Rue du Bois Livière
Rond-point De Gaulle	Les cent marches	Rue des Rimoneaux
Rond-point Maréchal Leclerc	Quai de la Loire	Rue de Montresor
Rond-point Newark-On-Trent partie	Rue Fleurie	Rue d'Amboise
Rond-point de Tartifume	Rue Edmond Rostand	Allée de Loches
Rond-Point de Valls	Quai de Portillon	Rue de Langeais
Rond-point Pierre de Coubertin partie	Rue Henri Lebrun	Allée de Chenonceaux
Rond-point Victor Hugo	Rue de la Mésangerie	Allée de Rigny-Ussé
Rond-point du Professeur Pierre Leveel	Rue de Portillon	Allée d'Azay-le-Rideau
Rond-point de Morphou	Allée des Peupliers	Rue de Luynes
Rond-point des Vanniers	Avenue des Cèdres	Rue du Docteur Guerin
Rond-point de Ptuj	Allée des Pins	Allée du Petit Pierre
Rond-point des Rimoneaux	Allée des Ifs	Allée de Crainquébille
Quai des Maisons Blanches	Allée des Fontaines	Rue du Vau-Ardau
Rue et Place allée Place Pallu de Lessert	Allée de Valencay	Rue Georges Courteline
Allée des Tilleuls	Allée de la Couturelle	Allée de la Boisserie
Rue du Pain Perdu (hors partie chemin rural)	Rue de Palluau	Rue du Clos Volant
Rue de la Choisille	Rue d'Amboise	Rue Gaston Cousseau
Rue Jean Jaurès	Allée des Symphorines	Rue des Jeunes
Partie de l'impasse Jean Jaurès	Rue de Chinon	Rue Victor Hugo
Allée du Plessis	Allée de la Cheminée Ronde	Rue Lucie et Lucien Fournival
Rue Aristide Briand	Rue de Luynes	Rue du 8 mai
Rue Bretonneau	Rue Louis Bezard	Impasse Béranger
Partie allée des Futreaux	Rue des Amandiers	Partie rue Lucien Richardeau
Place des Maisons Blanches	Allée de Bellevue	Allée Verlaine
Rue Pasteur	Allée du Pressoir Viot	Rue du Clos Premier
Parking des Mariniers de Loire	Avenue de la République	Rue Henri Bergson
Rue Président Kennedy	Rue de Bagatelle	Allée de Charentais
	Rue Sarail	Rue Roland Engerand
	Rue de Lutèce	Allée de l'Adjudant-Chef Louis Salaun
	Rue Saint-Exupéry	Boulevard Charles de Gaulle
	Rue Jean Moulin	



Rue du Docteur Schweitzer	Allée Jean Guillemot	Rue Honoré de Balzac
Rue Emile Dosda	Allée du Sous-lieutenant Jean Plisson	Rue Pierre Bochin
Rue Pierre et Marie Curie	Rue Henri Dunant	Rue du Docteur Emile Roux
Rue de la Mignonnerie	Allée Louis Appéré	Rue de la Chanterie
Rue du Coq	Partie allée Jacques Chevalier	Rue Louise Gaillard
Place de l'Homme noir	Rue du Capitaine Lepage	Allée Jean Soudée
Quai de Saint-Cyr	Allée du Parc	Allée Henri Pimparé
Rue de Beauvoir	Allée des Hêtres	Allée du Docteur Vétérinaire Ramon
Rue Tonnellé	Rue Calmette	Rue du Docteur Flemming
Rue des 3 Tonneaux	Rue des Fontaines	Partie allée Velpeau
Rue de la Mairie	Rue du Bocage	Rue du Docteur Trousseau
Place de la Liberté	Rue Paul Doumer	Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
Place de l'Eglise	Rue d'Alger	Allée des Iris
Parvis Jean-Paul II	Rue Edouard Branly	Avenue Georges Pompidou
Rue de la Petite Perraudière	Rue du Lieutenant-Colonel Mailloux	Rue de la Croix Chidaïne
Esplanade des Droits de l'Enfant	Rue de Charcenay	Rue de la Rousselière
Place de la Mairie	Rue de Tartifume	
Rue René Cassin	Rue de Perigourd	
Rue du Haut Bourg	Rue de Rosely	
Rue du Lys Rouge	Rue de la Croix de Pierre	
Allée Rembrandt	Rue du Champ Briqué	
Allée Paul Gauguin	Rue du Coudray	
Allée Vincent Van Gogh	Rue de la Gagnerie	
Allée de la Bechellerie	Rue du Port	
Rue de la Gaudinière	Rue Eugène Chevreul	
Allée Georges Brassens	Rue Lavoisier	
Rue du Clos Besnard	Rue du Mûrier	
Rue de la Sibotière	Boulevard André-Georges Voisin	
Rue du Pot de Fer	Rue de la Pinauderie partie	
Rue de la Buchetterie	Rue des Bordiers	
Allée de la Devinière	Rue du Louvre	
Rue François Rabelais	Rue de Mondoux	
Rue François Villon	Rue André Boillot	
Rue Pierre de Ronsard	Rue de la Benoiserie	
Rue Alfred de Musset	Rue de Belle-Cote	
Rue Joachim du Bellay	Rue André Brohée	
Allée de la Grange aux Dimes	Rue du Buisson Boué	
Rue des Epinettes	Rue de la Lignière	
Allée du Grand Colombier	Voie Romaine	
Rue de la Chanterie	Rue de Monrepos	
Rue de la Ménardière	Boulevard Alfred Nobel	
Allée Laurence Berluchon	Avenue Pierre Gilles De Gennes	
Allée Jacques-Marie Rougé	Rue de la Fontaine de Mié	
Rue George Sand	Route de Mettray	
Rue de la Charlotière	Route de Rouziers	
Rue de la Haute Vaisprée	Rue du Moulin Million	
Rue de Preney	Rue du Val Choisille	
Allée Jean Carmet	Avenue Arnaud Beltrame	
Rue de Tartifume	Allée des Dames	
Rue de la Grosse Borne		



Rue de la Croix Perigourd
Rue Michel de Montaigne
Rue Pierre Lotti
Rue Joachim du Bellay
Rue Alfred de Vigny
Rue Pierre de Coubertin
Allée René Bonamy
Allée des Perrets
Allée des Lilas
Rue du Mûrier
Rue Lavoisier
Rue de la Ménardière
Rue de la Lande
Rue Charles Peguy
Rue Claude Griveau
Allée Paul-Louis Courier
Rue Alexis de Tocqueville
Rue Alain Fournier
Rue Maurice Genevoix
Allée René Boysleve
Rue du Marquis de Racan
Allée Jean Cocteau
Allée Philippe Nericault-Destouches
Avenue André Ampère partie
Allée du Petit Louvre
Rue du Louvre
Rue des Augustins

- 2) Précise que ce transfert s'effectuera à titre gratuit,
- 3) Précise que le transfert de propriété des biens en cours d'incorporation au domaine public non cadastré interviendra à la date de publication par le Service de Publicité Foncière du procès-verbal d'incorporation,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété.

❖ **Transition écologique et énergétique – Service commun de l'énergie avec Tours Métropole Val de Loire – Convention signée le 16 décembre 2016 – Avenant n° 1**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation de cet avenant n°1,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ledit avenant.

❖ **Commerce – Ouverture des commerces le dimanche en 2024 – Résultat de la concertation menée au niveau de la Métropole – Proposition de calendrier annuel – Demande d'avis conforme**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Acte la liste des dimanches proposés ci-dessous,

- **cinq** dimanches fixés par la Métropole

- 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- 1^{er} dimanche des soldes d'été
- dimanche 8 décembre 2024
- dimanche 15 décembre 2024
- dimanche 22 décembre 2024

- **un dimanche** au choix de chaque commune

2) Détermine la date du dimanche laissée à l'entière liberté de la commune, à savoir le 1^{er} décembre 2024,

3) Saisit, conformément à la loi, la Métropole à laquelle la commune adhère sur le principe des 6 dimanches.

❖ **Fourniture et livraison de carburants en vrac pour alimenter les cuves de stockage des sites communaux et métropolitains – Constitution d'un groupement de commandes entre la commune, Tours Métropole Val de Loire et diverses communes – Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes – Désignation du coordonnateur du groupement de commandes – Autorisation du Conseil d'administration pour la signature de la convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Décide d'adhérer à un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire, Tours Métropole Val de Loire et diverses communes,

2) Adopte la convention constitutive du groupement qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe,

3) Précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur du groupement, Tours Métropole Val de Loire,

4) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer cette convention constitutive de groupement.

❖ **Moyens Techniques – Travaux de désamiantage-déplombage et démolition de bâtiments 2020-2021 de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire – MAPA II Travaux – Retrait de la délibération n° 2023-02-402**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Décide du retrait de la délibération n°2023-02-402,



- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué aux moyens techniques à signer l'ordre de service n°3 de prolongation de la suspension de délai.

❖ **Moyens Techniques – Travaux de désamiantage-déplombage et démolition de bâtiments de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire – MAPA II Travaux**

A – Lot 1 : désamiantage, déplombage, dépollution et démolition de bâtiments communaux – Modification en cours d'exécution n° 1

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation de cette modification en cours d'exécution n°1 au lot 1 conformément au montant énoncé ci dessous,

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du marché HT	Modifications antérieures HT	Présente modification HT	Nouveau montant HT	%
2002-27	1	DG DESAMIANPAGE	123 753,42€	0.00 €	9 390,94 € HT	133 144,36€ HT	7,6%

- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer cette modification en cours d'exécution

B – Lot 3 : désamiantage bâtiments ZAC Croix de Pierre – Marché de prestations similaires

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation du marché pour des prestations similaires pour un montant de 30 468,73 € HT soit 36 562,48 € TTC,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ledit marché.

❖ **Remplacement des menuiseries extérieures bâtiment administratif de l'hôtel de ville – MAPA II – Travaux – Modification en cours d'exécution n° 1**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation de la modification en cours d'exécution conformément aux montants énoncés ci-après,



Marché	Titulaire	Montant Initial du marché TTC	Modifications antérieures TTC	Présente modification TTC	Nouveau montant TTC	%
2022-17	ECO FPC – MENUISIERS 37	277 515,20	0.00€	3 768,00 €	281 283,20 €	1.36%

2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer cette modification en cours d'exécution.

Le Maire,



Philippe BRIAND.